LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR
A L'APPUI D'UNE DEMANDE DE BOURSE SCOLAIRE (2019/2020)

ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS OU DÉPOSÉS HORS DELAI, SERONT REJETÉS.

- PRIERE DE COCHER LES CASES VOUS CONCERNANT ET DE DISPOSER LES DOCUMENTS DANS L'ORDRE DE LA LISTE.
- TOUTE MODIFICATION après le dépôt du dossier et en cours de scolarité (transfert, absence, départ définitif, redoublement classe…) DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE SIGNALÉE au service des bourses scolaires du Consulat Général de France à Tunis

<u>Toute</u> demande (première demande et renouvellement) doit être déposée en personne au Consulat par un des parents ou par la personne qui exerce la tutelle légale de l'enfant.

Merci de prendre impérativement rendez-vous sur le site internet du consulat du 23/11/2018 au 27/01/2019 date limite de prise de rendez-vous.

<u>DOCUMENTS A FOURNIR QUELLE QUE SOIT LA SITUATION DES DEMANDEURS</u> :

<u>Tous les documents doivent être fournis en original accompagnés d'une photocopie</u> *(les documents fournis en arabe sont recevables, merci de souligner et de traduire les points importants).*

☐ Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé
(Il s'agit de faire figurer les ressources brutes annuelles incluant tous les montants perçus par le ménage, entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018, quelles qu'en soient la nature et la provenance)
☐ Lettre motivant la demande de bourses scolaires (*et précisant la situation familiale et financière*)
☐ Livret de famille
☐ Carte d'inscription au registre des Français établis hors de France des membres de la famille
☐ Passeports français et étrangers des membres de la famille (***fournir uniquement les copies des pages avec visas et tampons d'entrée/ sortie du territoire***)
☐ Justificatif de domicile (*dernière facture d'électricité, de gaz, d'eau, d'internet ou de téléphone...*)
<u>Pour les personnes logées gratuitement :</u> Attestation d'hébergement
<u>Pour les locataires</u> : Contrat de location
☐ Attestation de l'employeur justifiant de sa non-participation aux frais de scolarité
☐ Certificat de radiation récent ou attestation de non-paiement de la Caisse d'Allocations Familiales au nom de tous les membres de la famille résidant en Tunisie *(à l'exception des travailleurs exerçant hors de France maintenus au régime français de Sécurité Sociale ou des familles n'ayant jamais résidé en France)*
☐ Justificatif attestant du montant des Allocations Familiales perçues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018
☐ Copie de la carte grise du ou des véhicules possédés et copie du contrat de crédit contracté pour l'achat du ou des véhicules
☐ Relevés détaillés de toute l'année 2018 de tous les comptes bancaires *(comptes courants, comptes épargne, tunisiens, français ou autres).*
☐ Certificat de scolarité indiquant la dernière classe fréquentée et l'établissement
☐ Copie de l'historique CNSS pour 2017 et 2018
☐ Attestation provenant de la Conservation Foncière indiquant si la famille est propriétaire ou non

DOCUMENTS A FOURNIR EN FONCTION DE LA SITUATION FAMILIALE, FINANCIERE OU PATRIMONIALE *:*

Situation familiale

En cas de divorce ou de séparation :

☐ Copie du jugement de divorce ou de séparation

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents :

☐ Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle (jugement de délégation d'autorité parentale).

En cas de décès d'un des parents :

☐ Copie de l'acte de décès et des justificatifs de la pension de veuf et d'orphelin

Pour les personnes déclarant vivre seules avec leurs enfants :

☐ Attestation sur l'honneur de non-concubinage

Enfant handicapé à charge :

☐Attestation du poste que l'enfant est éligible à l'allocation enfant handicapé *(si la famille n'a pas effectué les démarches pour obtenir la carte d'invalidité ou l'attestation délivrée par la C.D.A.P.H., elle pourra présenter un justificatif équivalent délivré par les autorités locales compétentes sous réserve d'acceptation par la Commission locale des bourses scolaires).*

Situation financière (au titre de l'année de référence : 2018)

Ressources *(des deux conjoints)*

Pour les salariés :

☐ TOUS les bulletins de salaire de l'année 2018
☐ Attestation de l'employeur mentionnant le montant du salaire annuel (brut et net)
☐ Avis d'imposition ou déclaration des revenus visée par les services fiscaux
☐ Statuts de la société (pour le cas où le salarié est également gérant ou associé dans la société)
☐ Relevés bancaires annuels

Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :

☐ Avis d'imposition sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
☐ Statuts de la société
☐ Compte d'exploitation et bilan établis visés par un comptable agréé.
☐ Relevés bancaires de la société (12 derniers mois)
☐ Avis d'imposition sur les revenus à titre personnel de l'activité exercée
☐ Copie de l'enregistrement au JORT
☐ Copie de l'allocation touristique ou le compte d'affaire AVA

Pour les retraités ou pensionnés :

☐ Relevé annuel des retraites ou pensions perçues (attestation de revenus de la CNSS ou CNRPS)
Pour les retraités d'un régime français, copie du relevé de la Sécurité Sociale et de toutes les retraites complémentaires

Pour les demandeurs sans emploi :

☐ Justificatif des indemnités de licenciement ou des allocations chômage perçues
☐ Avis d'imposition (ou de non-imposition)

Pour les agriculteurs:

☐ Attestation de l'UTAP mentionnant les biens agricoles en propriété ou en gestion

☐ Avis d'imposition (ou de non-imposition)

Pour les étudiants :

☐ Justificatifs des revenus

Pour les bénéficiaires de prestations chômage :

☐ Justificatifs – année 2018

Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

☐ Justificatif du montant de la bourse reçue

Pour les familles bénéficiant de prestations sociales :

☐ Justificatif attestant du montant des Allocations Familiales, indemnités ou aides à caractère social, perçues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018

Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis…) :

☐ Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds, attestation sur l'honneur…)

Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire :

☐ Justificatifs de la pension alimentaire telle que perçue ou pièce attestant d'une action en justice pour obtenir son versement

Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

☐ Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation du portefeuille ou relevés de comptes bancaires, postaux ou de caisse d'épargne

☐ Justificatifs des prêts bancaires (montant, durée, amortissement)

☐ Attestations bancaires annuelles concernant les placements mobiliers (actions, obligations...).

Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

☐ Avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus

☐ Contrat de location

Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu en héritage des biens mobiliers au cours de l'année précédente:

☐ Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant net des valeurs mobilières héritées.

Avantages en nature

Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :

☐ Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative

Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :

☐ Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur

Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :

☐ Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité…)

Pour les personnes logées gratuitement :

☐ Attestation d'hébergement

Charges

Charges sociales obligatoires

☐ Justificatifs des cotisations d'assurance maladie ou de retraite (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire, attestation de la Caisse des Français de l'Etranger (copie des appels de cotisation).

Impôts sur le revenu

☐ Avis d'imposition ou de non-imposition pour l'année fiscale de référence (France ou autre pays)

Pension alimentaire

☐ Justificatifs des versements

Situation patrimoniale (en Tunisie, en France ou autres pays)

Toute famille présentant une demande de bourses doit impérativement déclarer son patrimoine mobilier et/ou immobilier où qu'il se trouve (pays d'accueil, France, pays tiers) sur le formulaire de demande ou y porter expressément la mention "néant".

Biens immobiliers :

☐ Copie des actes de propriété
☐ Avis d'imposition, taxe foncière et taxe d'habitation (des biens en France)
☐ Tableau d'amortissement des prêts immobilier contractés mentionnant les montants des annuités d'emprunt (capital et intérêts) pour l'année de référence
☐ Acte notarié en cas de transaction immobilière (vente, achat, donation)
☐ Copie des justificatifs des revenus immobiliers perçus année de référence

Pour les locataires :

☐ 3 dernières quittances de loyer (provisions pour charges incluses) ou Contrat de location

Patrimoine mobilier ***(actions, obligations…)***

N.B.: La somme nette revenant à la famille résultant de la vente d'un patrimoine immobilier est assimilée à un patrimoine mobilier

☐ Relevé détaillant les avoirs en patrimoine mobilier
☐ Relevé bancaire annuel présentant la situation du portefeuille des valeurs détenues par la famille
☐ Copie des justificatifs des revenus financiers perçus, document précisant la valeur des placements financiers détenus (actions, obligations, assurances-vie, etc.)

Cette liste n'est pas exhaustive. Le Consulat Général se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui apparaîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.

POUR TOUTE AUTRE INFORMATION, VOUS POUVEZ CONTACTER LE BUREAU DES BOURSES

TELEPHONE : 71.105.024 – 71.105.038 ; TELECOPIE : 71.105.007 ;

MESSAGERIE : bourses-scolaires.tunis-fslt@diplomatie.gouv.fr

Aucun document fourni ne sera restitué (prévoir des copies)

Tout dossier incomplet, non signé ou hors délai sera rejeté